



INTERPELLATION

Auteur CVPO, par Philipp Matthias Bregy et Beat Rieder
Objet La CPVAL fait-elle du surplace ?
Date 09.06.2015
Numéro 1.0136

Les comptes 2014 révèlent que la CPVAL a vu son taux de couverture diminuer, passant de 76,6 % en 2012 à 72,2 % en 2014, et ce, malgré des subventions considérables et une performance boursière positive. Bref : la CPVAL ne fait pas seulement du surplace ; elle recule.

Conclusion

Cela étant, le Conseil d'Etat est prié de fournir les renseignements suivants.

1. Comment la situation financière de la CPVAL est-elle évaluée ?
2. Pour quelles raisons la CPVAL présente-t-elle toujours une couverture insuffisante malgré les mesures qui ont été prises ?
3. Des mesures sont-elles prévues ?